

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 28 janvier 2022 à 14h30

DÉLIBÉRATION N° 2022-01-01 :

Mise en stage de M. Lemonnier suite à sa réussite au concours

Date de convocation : 21 janvier 2022

Délégués présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Bernard LEROY, CA Seine Eure, titulaire,
- Cyriaque LETHUILLIER, CU Le Havre Seine Métropole, suppléant
- Guillaume GRIMM, CA Seine Normandie Agglomération, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure

Pouvoir :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance

- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés : 7

Pouvoir(s) : 1

Votants : 8 représentant 97 voix

Transmis en Préfecture le :

03 FEV. 2022

Affiché le :

17 FEV. 2022

Exposé des motifs :

Le Président indique que M. Stéphane LEMONNIER a été recruté le 15 février 2021 en qualité d'ingénieur contractuel chargé d'études sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ce recrutement d'un agent contractuel de niveau I sur un emploi permanent a fait l'objet d'une délibération au titre de l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Président rappelle que ce poste est inscrit au tableau des effectifs.

Suite à son admission au concours d'ingénieur territorial, M. LEMONNIER a sollicité sa mise en stage au sein du syndicat.

Considérant, l'importance stratégique de ce poste et la nécessité de poursuivre la dynamique engagée, le Président propose de nommer Monsieur LEMONNIER dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et de prendre en compte ses services antérieurs au maximum de ce que prévoit la réglementation.

Délibération :

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du comité syndical du 12 mars 2020 relative au tableau des effectifs du syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du 15 décembre 2020 autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent,

Vu la décision du jury du Centre de Gestion de la Loire Atlantique du 23 novembre 2021 déclarant Monsieur LEMONNIER admis au concours d'ingénieur territorial,

Vu le courrier de Monsieur LEMONNIER du 25 novembre 2021 sollicitant sa mise en stage au sein du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'autoriser la mise en stage de Monsieur Stéphane LEMONNIER sur le poste de chargé d'études sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- De prendre en compte l'ensemble de ses services antérieurs dans les limites prévues par la réglementation
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette mise en stage.

Le président du
Syndicat mixte de gestion
de la Seine normande

Julien DEMAZURE

